

Syndicat de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT)

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (article L. 2313-1 du CGCT)



Budget primitif 2019 du SYBERT



Le budget primitif 2019 du SYBERT a été élaboré conformément au débat d'orientations budgétaires (comité syndical du 16 octobre 2018)

Le budget primitif 2019 est présenté et voté en séance plénière du SYBERT, le 11 décembre 2018.

Il comprend les dépenses liées aux différentes activités et projets (dont le personnel) et parmi les recettes, les propositions de contribution proposées le 11 décembre 2018.

Propositions de contributions pour 2019



Les ressources propres du SYBERT sont notamment et principalement constituées des contributions de ses membres. Préalablement au vote du budget 2019 du SYBERT mais aussi en vue de la préparation de celui de ses membres, il est proposé d'arrêter le montant des contributions selon les activités concernées, dans la continuité du débat d'orientation budgétaire.

– PARTIE APPELEE PAR HABITANT

- 2,84 € HT par habitant pour la partie "administration générale", dont 0,30 € HT au titre du développement de la communication institutionnelle et transversale.
- 1,12 € HT par habitant pour la partie "prévention",
- 1,55 € HT par habitant pour la partie "compostage",
- 22,51 € HT par habitant pour la partie "déchetterie".

Il est souligné que les propositions de contributions par habitant 2019 sont proposées à niveau identique à celui de 2018.

Propositions de contributions pour 2019



– PARTIE APPELEE POUR LE TRI ET LA MASSIFICATION

Pour chaque structure de collecte, les contributions sont appelées en tenant compte des flux apportés et de leurs caractéristiques.

Les prix unitaires appelés sont les suivants :

<i>FLUX</i>	<i>CONTRIBUTION</i>
Tri des emballages papiers en mélange	135,00 € HT/t
Tri des emballages seuls	286,00 € HT/t
Frais de caractérisation (norme AFNOR)	100,00 € HT <i>par caractérisation</i>
Transport des refus de tri	8,00 € HT/t
Transfert du verre	5,00 € HT/t

• PARTIE APPELEE POUR L'INCINERATION DES DECHETS RESIDUELS

La partie appelée pour l'incinération comprend deux tarifs :

- 149,50 € HT/t sans TGAP
- 6,01 € HT/t de TGAP (estimation – fixé par la loi de finances 2019, le taux défini sera appliqué)

Provisions pour risques et charges



- PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES SUR LE DEMANTELEMENT DES FOURS DE L'USINE D'INCINERATION

La délibération du 9 décembre 2014 a décidé la mise en place d'une provision pour risques et charges afin d'anticiper les éventuels travaux de démantèlement des fours 1,2 et 3 de l'usine d'incinération.

En 2019, dans un souci de maîtriser l'évolution des contributions, il est proposé de surseoir à l'appel à contribution liée à la provision pour la déconstruction des lignes d'incinération construites dans les années 70.

Le programme de constitution de la provision semi-budgétaire pour risque et charges est actualisé pour atteindre, en 2022, 2 005 479,48 €, après prise en compte d'une absence d'appel à contribution en 2019 et 2020.

Equilibre budgétaire global 2019



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET 2019			
	Rappel budget 2018			
	Budget primitif 2018	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	10 819 951,00	-37 324,00	10 782 627,00	10 890 061,90
012 - Charges de personnel	2 129 938,00	347 062,00	2 477 000,00	3 010 000,00
022 - Dépenses imprévues	47 900,00	-47 900,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP	3 265 428,00	1 182 607,00	4 448 035,00	3 780 200,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	267 000,00	267 000,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	351 230,00	3 905 970,00	4 257 200,00	4 033 500,00
66 - charges financières (intérêts)	523 570,00	207 930,00	731 500,00	544 500,00
67 - charges exceptionnelles	40 800,00	147 535,00	188 335,00	9 500,00
68 - provisions	395 211,00	329 885,00	725 096,00	16 668,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	8 307,00	95 768,14	104 075,14	27 733,10
TOTAL SECTION	17 582 335,00	6 398 533,14	23 980 868,14	22 312 163,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET 2019			
	Rappel budget 2018			
	Budget primitif 2018	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2018	BP 2019
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	949 955,93	949 955,93	0,00
70 - Produits des services	3 989 989,00	671 129,00	4 661 118,00	4 208 862,00
73 - Impôts et taxes	194 110,00	87 890,00	282 000,00	338 500,00
74 - Participations	13 148 945,00	3 871 645,00	17 020 590,00	17 232 517,00
76 - Produits financiers	3 000,00	-3 000,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	2 000,00	158 000,00	160 000,00	210 000,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00	317 921,21	317 921,21	0,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	267 000,00	267 000,00	0,00
042 - Amortissement des subventions	244 291,00	77 992,00	322 283,00	322 284,00
TOTAL SECTION	17 582 335,00	6 398 533,14	23 980 868,14	22 312 163,00

Equilibre budgétaire global 2019



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET 2019			
	Rappel budget 2018			
	Budget primitif 2018	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2018	BP 2019
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	298 714,58	577 826,92	876 541,50	1 658 670,00
204 - Subventions versées	4 900,00	-1 663,00	3 237,00	1 500,00
21 - Immobilisations corporelles	3 374 668,32	3 602 336,69	6 977 005,01	7 898 694,00
23 - Immobilisations en cours	1 391 453,06	789 992,94	2 181 446,00	4 382 345,00
020 - Dépenses imprévues	50 000,00	-50 000,00	0,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	244 291,00	77 992,00	322 283,00	322 284,00
041 - Opérations patrimoniales	1 201 000,00	4 511 000,00	5 712 000,00	0,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 165 000,00	366 000,00	2 531 000,00	2 885 000,00
27 - Autres charges financières	56 300,00	-10 200,00	46 100,00	46 100,00
TOTAL SECTION	8 786 326,96	9 863 285,55	18 649 612,51	17 194 593,00

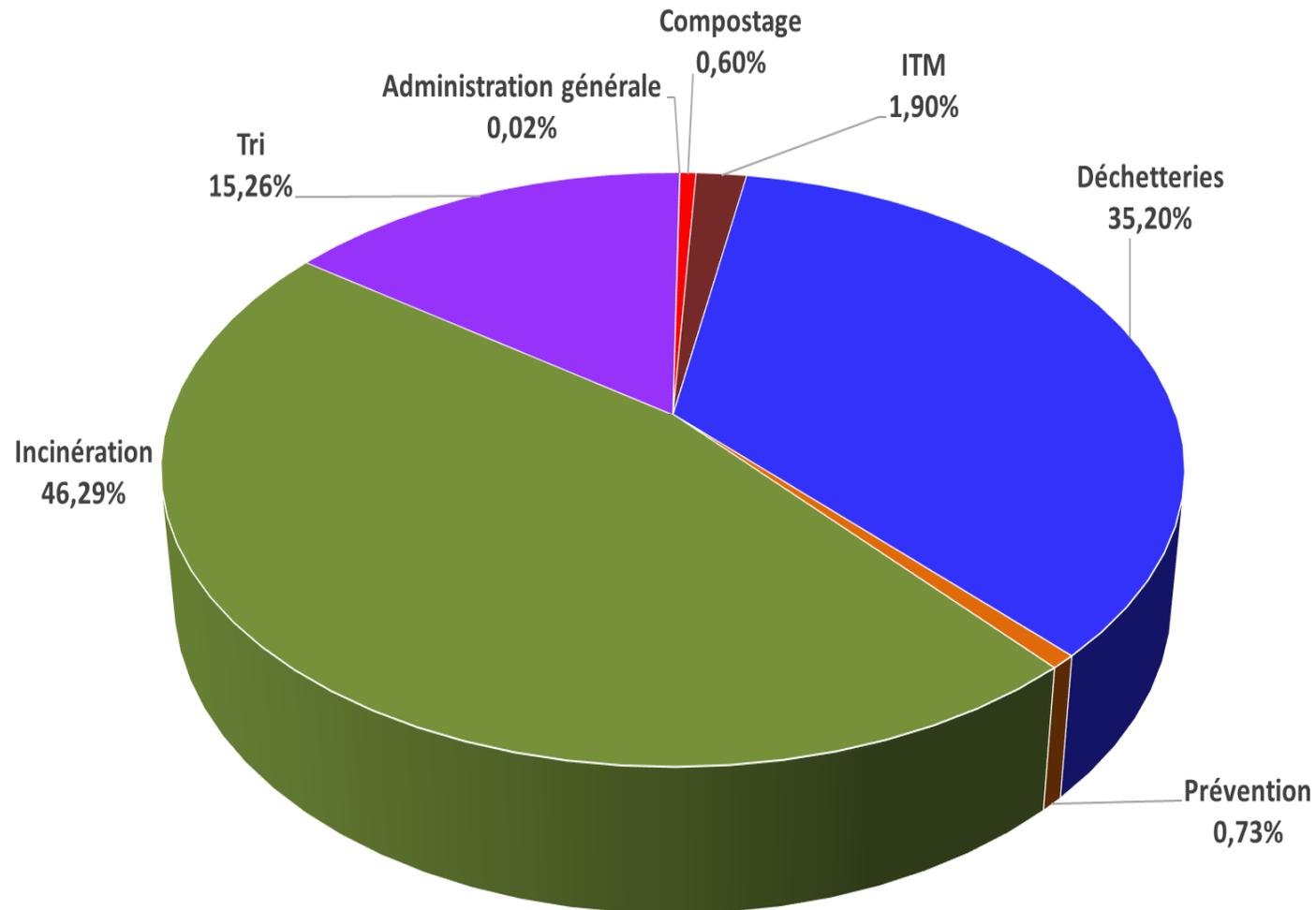
SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET 2019			
	Rappel budget 2018			
	Budget primitif 2018	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2018	BP 2019
001 - Excédent investissement reporté	0,00	403 862,52	403 862,52	0,00
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions à recevoir	1 470 319,00	97 921,50	1 568 240,50	15 100,00
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	4 042 273,00	2 346 819,35	6 389 092,35	13 371 559,90
040 - Dotations aux amortissements	3 265 428,00	1 182 607,00	4 448 035,00	3 780 200,00
041 - Opérations patrimoniales		5 712 000,00	5 712 000,00	0,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	8 307,00	95 768,14	104 075,14	27 733,10
TOTAL SECTION	8 786 327,00	9 838 978,51	18 625 305,51	17 194 593,00

BP 2019 : section d'investissement



**MOINS DE DÉCHETS
MOUS, ON AGIT !**

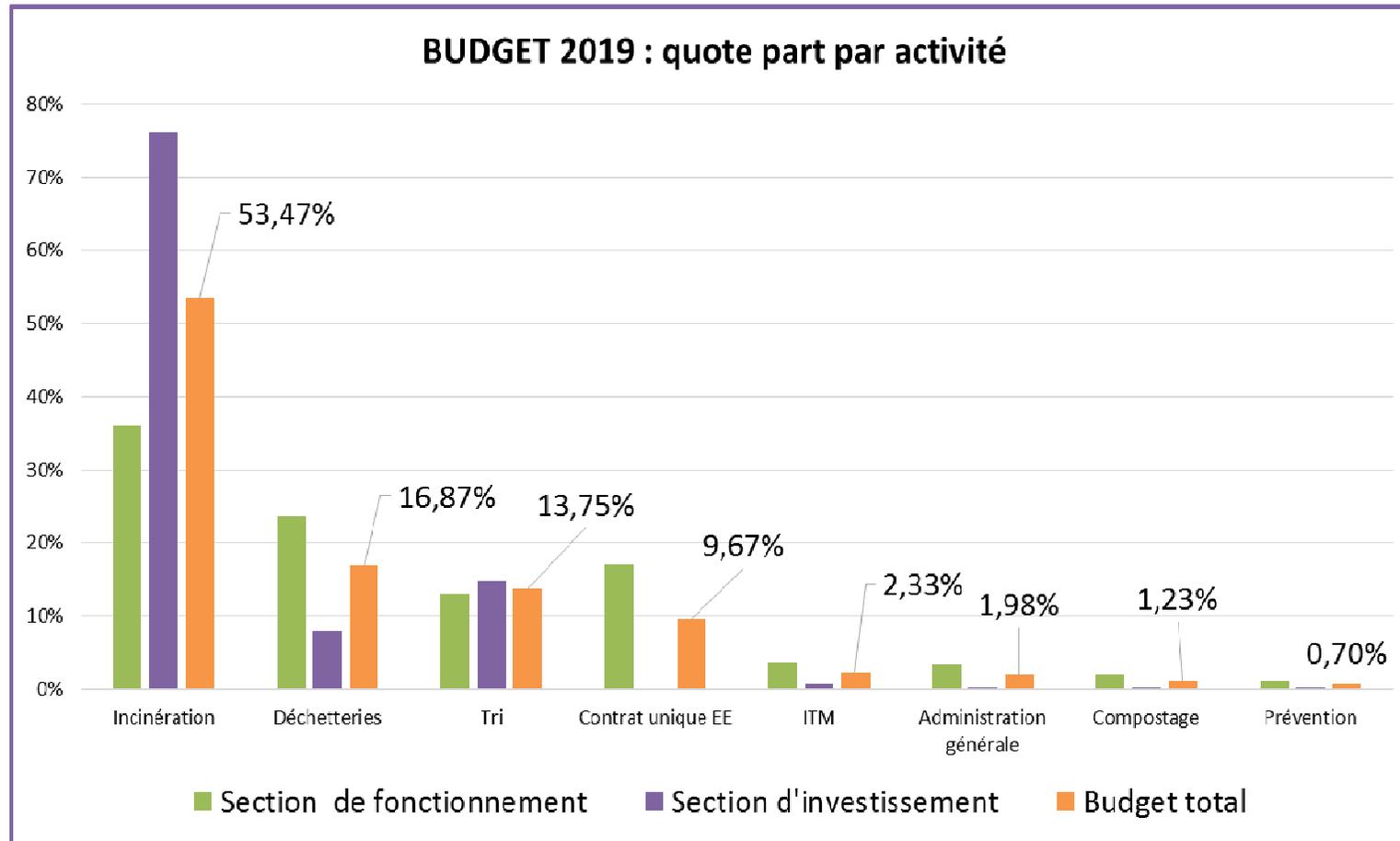
Valeur de la section : 17 194 593 €



BP 2019 : investissement et fonctionnement



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**

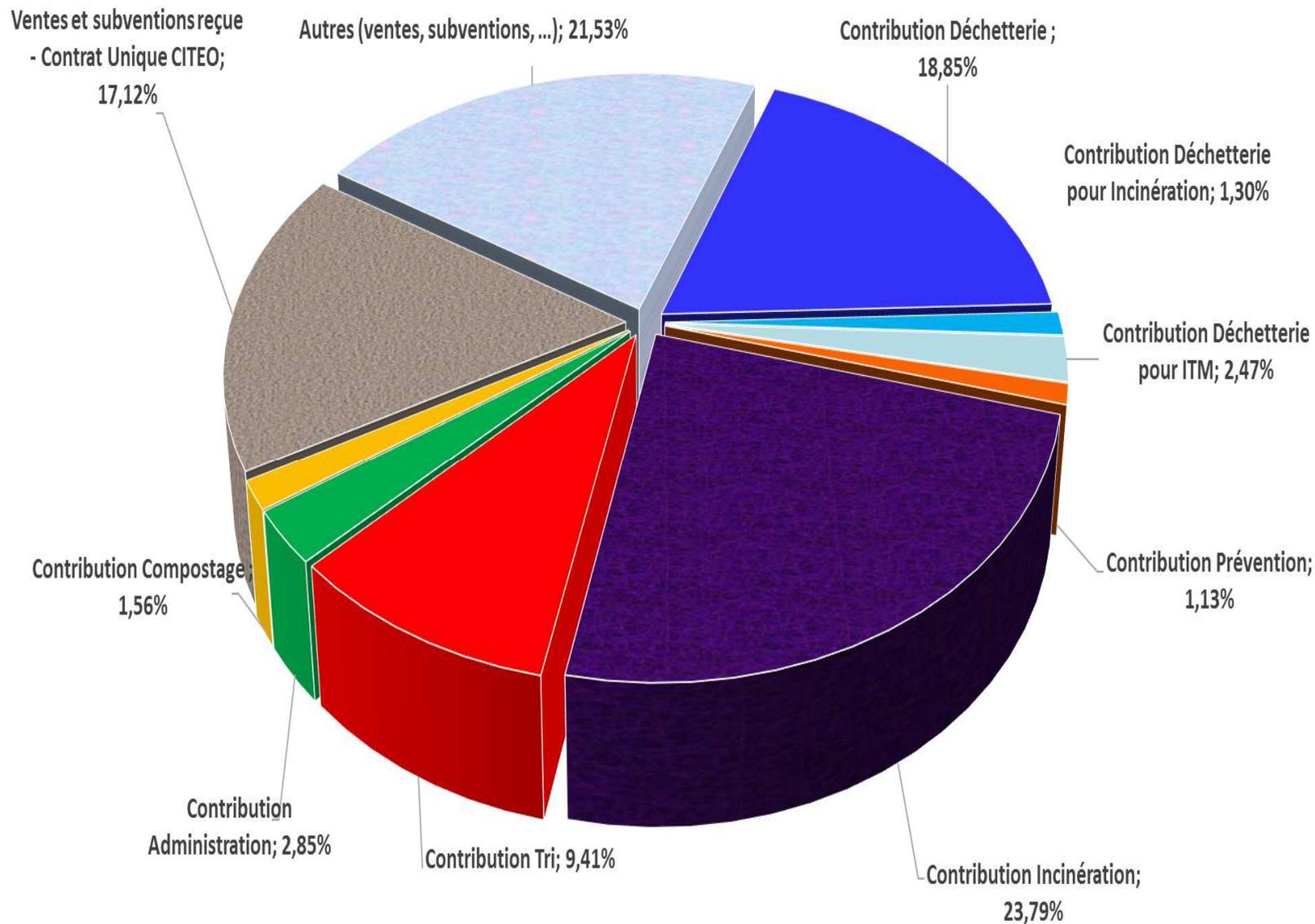


Fonctionnement + Investissement = 39 506 756 €

Structure des recettes de fonctionnement



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**



Dette : structure, évolution, recours prévisionnel 2019



- Encours au 31 décembre 2018 : 17 941 875,04€ (soit 80,03 € par habitant sur la base de 224 186 habitants) hors emprunt de fin d'exercice 2018 ; un contrat de fin d'exercice 2018 pour 4,45M€ est en cours de négociation.
- En l'état actuel des contrats signés par le SYBERT (19 lignes), au 1er décembre 2018, le taux moyen de la dette est 2,15%.

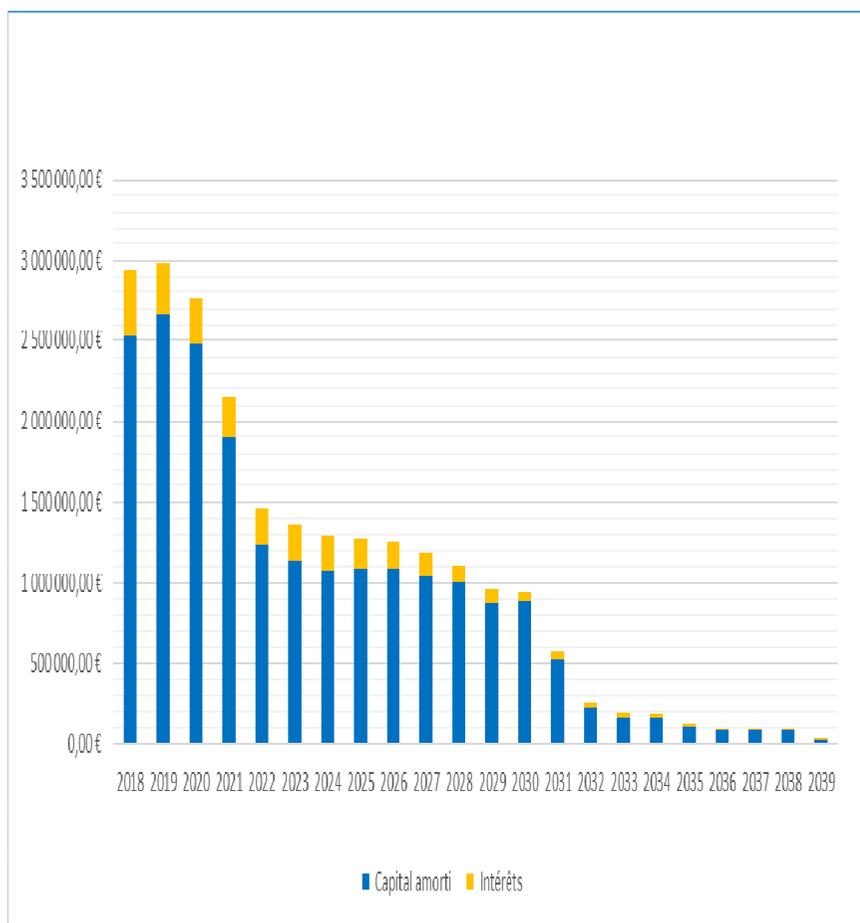
~

- Le recours prévisionnel à l'emprunt est de **13 391 559 €** toutes activités confondues. Le recours effectif à l'emprunt sera ajusté en fonction de l'avancement des projets et de l'affectation du résultat.
- Ce recours couvre principalement sur le financement du CP 2018 de l'AP sur la modernisation de l'UVE pour 9,7M€, l'extension des locaux du PVD pour 1,5M€, le GER exceptionnel de 2019 sur l'UVE pour 1,5M€ et divers équipements et aménagements en déchetteries.
- Charges estimées de la dette au budget 2019 :
 - en capital : 2 885 000€
 - en intérêts : 544 500 €

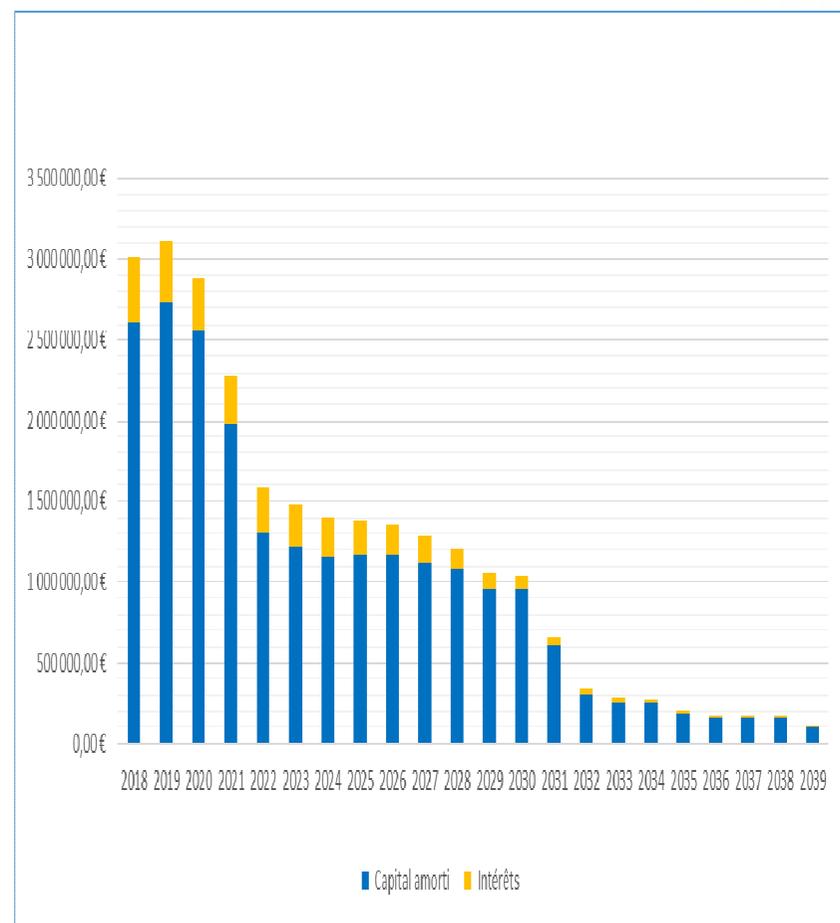
Dette : profil d'extinction



Profil avant emprunt 2018



Profil après emprunt 2018 4,45M€



Les ressources humaines du SYBERT



Il est rappelé que les agents du SYBERT sont des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

La convention relative à ces ressources a été renouvelée et est mise en œuvre depuis le 1er janvier 2017.

~

En 2019 sera mise en œuvre la nouvelle organisation décidée par le SYBERT en juin 2018, substituant différents contrats de prestations par une gestion en régie (notamment au centre de tri).

Les charges de personnel 2019 sont estimées à 3 010 000 €, soit 13,50% de la section de fonctionnement et 7,90% du budget total.

Au 1er décembre 2018, le SYBERT bénéficie de 47 agents en emplois permanents et 16 agents en emplois temporaires.